



Dernière contre visite médicale, analyse thc positive ?

Par **Lolan**, le **14/11/2015** à **14:45**

Bonjour, rnrnJ'ai récupéré mon permis il y a 2 ans, après annulation pour cause de présence de cannabis lors d'un accident de la route il y a 10 ans. J'arrive dans quelques jours à la 2e et normalement dernière contre visite devant la commission sauf que mes analyses me donne positif, au thc.. rnrnMes questions svp, dans le meilleur au pire des cas : sachant que mon permis probatoire expire le jour même que la convocation, vais-je simplement repartir sans permis et invité à reprogrammé un r.v avec les médecins conseils en présentant cette foi prochaine des résultats négatifs qui permettrons de réactivé sa validité et ceux à l'issue du r.v (dans cette l'hypothèse compter 1 à 2 mois sans permis à prévoir alors (période de sevrage + délai administratif) ? Autre question svp : y aurait'il une raison de pratiquer un test salivaire sur place le jour j ? rnrnEnsuite, de nouveaux tests psychotechniques vont t'ils m'être demandés sachant que si les tests psychotechniques datant de mon inscription sont encore valides en serais-je dispensé ? rnrnEt pour finir, est-ce plus lourd, suspension de 6 mois, re-présentation à l'examen du code, etc.rnrnIl semblerait que je ne sois pas le seul à poser ce genre de questions mais je n'arrive pas vraiment à trouver de propos exposant clairement les conséquences, à l'issue d'une 2e contre visite se révélant défavorable... et cela dans le cadre de présence de thc dans les urines ...rnrnMerci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **14/11/2015** à **15:28**

Bonjour, rnrnSi je comprends bien, votre accident d'il y a 10 ans a révélé la présence de substances interdites et, 10 ans plus tard, il y a toujours présence de substances interdites donc, vous n'avez pas arrêté la fumette ou les piquouses ? Cela risque fort, au moment de la

visite médicale pour récupérer votre permis, de vous coûter votre permis de façon plus longue, voire définitive. Dommage que vous n'ayez pas profité de ces 10 années pour vous soigner, vos analyses seraient bonnes.

Par **Lolan**, le **14/11/2015** à **15:55**

Merci pour votre réponse, svp, qu'entendez-vous par définitif, je ne savais pas que cela même existait et qu'une tel sanction s'appliquait dans le cadre d'un renouvellement de validité d'un permis de conduire lié à la prise de stupéfiants ? Cela veut t'il dire qu'il y a une évolution de la procédure vers du peinal, la commission médical ne faisant qu'émettre un avis à ce que j'ai pu relever ? J'avoue avoir posé un certain nombre de questions au départ et ne pas y voir plus clair d'un point de vu procédurier, cordialement